



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Réhabilitation dépotoir Sambault	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF928-172441/A	Amendment No. - N° modif. 011
Client Reference No. - N° de référence du client EF928-17-2441	Date 2017-08-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-035-14403	
File No. - N° de dossier MTC-7-40019 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lussier, Joël	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3862 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 011 de l'invitation vise les éléments suivants :

Questions et réponses :

Q41 : Est-ce que les puits d'observation pour le suivi environnemental à aménager présentés au plan no. R.057854-S09-P003 sont aménagés dans l'unité de till, dans l'unité de roc ou il y en a un dans chacune des deux unités (double niveaux) ?

R41 : Les puits d'observation pour le suivi environnemental doivent être aménagés dans l'unité de roc

Q42 : A la section 23, Recouvrement final, article 23.3.3.3 page 3 intitulé Sable, Il est inscrit « Le sable pour l'aménagement de la couche drainante a la surface des zones de recouvrement... » Est-ce que ce matériau spécifié a cet article est seulement pour l'aménagement de la couche drainante à la surface ? Si oui, quelles sont les spécifications pour le sable aux articles du bordereau de soumission suivants; A.2.2.4 Fourniture et mise en place de sable, A.2.3.3 Fourniture de sable pour le remblayage des tranchées, et A.2.7 Couche de protection ?

R42 : L'item A.2.2.4 Fourniture et mise en place de sable du bordereau concerne la fourniture et la mise en place de tout le sable requis pour la réalisation des travaux de profilage et de préparation de la surface, comprenant l'aménagement de la couche de drainage et, si requis, le remblayage de certaines zones (section 23.2 du devis), mais excluant la fourniture et la mise en place du sable requis pour le remblayage des tranchées d'ancrage. Tel qu'indiqué à l'article 23.2.2.2, le sable utilisé pour l'aménagement de la couche drainante à la surface des zones de recouvrement ne doit comporter aucune particule de dimension supérieure à 10 mm et doit posséder une conductivité hydraulique d'au moins 5×10^{-3} cm/s.

Le paiement pour la fourniture et la mise en place du sable requis pour le remblayage des tranchées d'ancrage est prévu au poste A 2.3.3 Fourniture de sable pour le remblayage des tranchées. Conformément à l'article 23.2.3.7.2, le remblayage des tranchées d'ancrage doit être réalisé avec le même sable que celui utilisé pour l'aménagement de la couche drainante.

Tel qu'indiqué à l'article 23.6.2.2, le sable utilisé pour l'aménagement de la couche de protection à la surface des zones de recouvrement (item A 2.7 du bordereau) ne doit comporter aucune particule de dimension supérieure à 10 mm et doit posséder une conductivité hydraulique d'au moins 5×10^{-3} cm/s.

Q43 : Concernant la fourniture et l'installation de clôtures : Quel est le bon c/c des poteaux intermédiaires ? 2 m comme au dessin ou 2,4 m comme au devis ? Est-ce que la barrière doit être galvanisée à chaud après soudures ? Faut-il fournir 1 ou 2 barrières ? Si 2 barrières à fournir, quel est la marque des cadenas ? Quel est le taux de galvanisation du grillage ? Le béton est-il du 30 MPA comme au dessin ou du 25 MPA comme au devis ?

R43 : L'intervalle c/c entre les poteaux intermédiaires doit être de 2,4 m. Si des soudures sont requises pour la barrière, les surfaces dépourvues de protection doivent être galvanisées par immersion à chaud selon les normes spécifiées à la section 79.1.2. Pour les barrières, tel que spécifié à l'article 79.3.1.16, la barrière à l'entrée Ouest du site doit être une barrière double, permettant une ouverture totale d'au moins 3,5 m. Aucune marque spécifique de cadenas n'est exigée pour la barrière mais ce dernier doit être fonctionnel à l'année, notamment en période hivernale. Le taux de galvanisation du grillage doit respecter les normes spécifiées à la section 79.1.2, notamment la norme CAN/CGSB 138.1. La résistance exigée pour le béton est de 25 MPa à 28 jours.

Q44 : Quel est le diamètre du ponceau existant localisé au centre du terrain dans le ruisseau Saint-Simon ?

R44 : Les données sur les dimensions du ponceau actuel ne sont pas disponibles. Dans tous les cas, ces données ne doivent pas être utilisées pour la conception du nouveau ponceau qui devra respecter les normes et exigences spécifiées au devis, de même que tenir compte de la topographie modifiée du site suite au recouvrement.

Q45 : À notre connaissance, la section 1.16 (Mesurage pour fins de paiement) décrit en détail les termes de paiement des éléments quantifiables, mais ne discute pas des éléments globaux ou périodiques tels que les ceux décrits aux sections A.3.3, B.1.3 (Système de traitement et de rejet), B.1.4 (Bâtiment et autres infrastructures connexes), B.1.5. (Cout d'ingénierie relatif au Système de pompage, Système de traitement et de rejet et Bâtiment) ni pour les éléments associés à l'opération (sections C, D et E du bordereau). Par ailleurs il est mentionné à la section 1.16.1.2 que les quantités conduisant à un paiement devront être établies sur la base de relevés effectués conjointement avec le représentant du Maître de l'ouvrage. Est-il possible de confirmer sur quelle base les paiements des items périodiques et globaux seront relâchés ?

R45 : Les items globaux reliés aux phases de construction et d'aménagement seront payés selon le pourcentage d'avancement réel des travaux concernés, suite à une demande de paiement progressif soumise par l'Entrepreneur. L'évaluation du pourcentage d'avancement des différents items sera soumise préalablement par l'Entrepreneur pour approbation par le donneur d'ouvrage.

Les items périodiques reliés à la période de rodage et à l'opération du système seront payés sur une base mensuelle en fonction de la réalisation des activités, de l'atteinte des exigences de performance et de la présentation des différents livrables liés à ces phases des travaux et exigés dans les différentes sections du devis technique.

Q46 : Serait-il possible d'obtenir le fichier Autocad (ou autre programme ou base de données) des élévations finales du terrain une fois le profilage terminé et des élévations actuelles du terrain utilisés pour concevoir le plan no R-057854-S23-P001 ?

R46 : Oui, le fichier de ce dessin sera fourni en document téléchargeable sur le site achatsetventes.gc.ca (voir addenda 010).

Q47 : Les données de DBO rapportées dans l'essai de traitabilité apparaissent surprenantes soit environ 30 fois plus contaminé que les résultats inscrits dans la base de données. Aucun traitement biologique n'a été utilisé, mais une diminution majeure a été obtenue, de 52 mg/L à < 2 mg/L. La concentration moyenne dans l'eau brute était 28 mg/L et la concentration moyenne dans l'eau traitée était 3 mg/L. Il semble que les temps de résidence très élevés utilisés dans les modules de traitement, de 33 heures dans les réservoirs et de 5 heures dans le charbon par exemple, permettent de tels résultats. Est-ce qu'il est ciblé de dimensionner les modules ainsi à pleine échelle? Est-ce qu'une vérification a été faite pour déterminer ce qui explique une telle différence de résultats pour la DBO (entre la base de données et les résultats de l'essai de traitabilité) afin que l'on réalise un design approprié?

R47 : Les résultats inscrits dans la base de données pour la DBO sont principalement des résultats relatifs à des échantillons d'eau de surface ou des échantillons d'eau souterraine pour des puits résidentiels à l'extérieur du site. Les résultats obtenus lors de l'essai pilote concernent les échantillons d'eau prélevés en amont et en aval des composantes de traitement testées, pour lesquels l'eau provenait de puits d'observation sur le site. Aucune des composantes de traitement testées pendant l'essai pilote ne visait spécifiquement la diminution de la DBO. La conception du système de traitement et la sélection des composantes requises pour rencontrer les exigences de performance du devis technique demeure la responsabilité de l'Entrepreneur.

N° de l'invitation - Solicitation No.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EF928-172441/MTC

011

MTC-035

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EF928-172441

MTC-7-40019

Q48 : Nous aimerions savoir si il est possible d'obtenir les plans du devis en format DWG pour pouvoir valider nos calculs.

R48 : Tous les plans du devis ne seront pas fournis en format DWG. Cependant, le fichier de l'arpentage réalisé en 2012 (annexe 1-6 du devis technique) ainsi que le plan R-057854-S23-P001 du devis seront fournis en document téléchargeable sur le site achatsetventes.gc.ca (voir addenda 010).

*** Toutes les autres clauses et conditions originales de l'invitation demeurent inchangées ***